

**PRESS RELEASE**



**COMMUNIQUÉ**

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1966

Texte sous embargo  
Prière de vérifier.

Discours de

M. PAUL MARTIN

SECRETAIRE D'ETAT AUX

AFFAIRES EXTERIEURES

au

dîner du Club des relations internationales de l'université  
de Montréal - Le samedi 12 mars à 8 h. 30 du soir

"NOUVEAUX HORIZONS - QUELQUES REFLEXIONS SUR LA  
POLITIQUE ETRANGERE ET LA DIPLOMATIE DU CANADA"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Etudiants de diverses disciplines universitaires, unis par un intérêt commun pour les relations internationales, vous avez, je le sais, entendu un grand nombre de conférences sur l'évolution des affaires politiques et économiques dans le monde. Aussi suis-je honoré que vous m'ayiez invité à vous présenter quelques observations, surtout en une occasion aussi agréable que celle-ci.

Le Club des relations internationales est une institution que nous connaissons bien à Ottawa. J'ai eu récemment le plaisir de voir le compte rendu impressionnant de vos activités. Plusieurs de vos anciens sont maintenant parmi nous. Ils font profiter le gouvernement canadien de leur excellente formation et de leur savoir dans le domaine si important des affaires internationales.

Je n'ai pas l'intention de traiter de tous les grands thèmes de la politique extérieure du Canada. Je ne me propose pas non plus de me pencher sur une seule question d'actualité. Je sais l'intérêt que vous portez au nouveau contexte dans lequel se déploie notre diplomatie et aux champs nouveaux de l'activité canadienne à l'étranger. A des étudiants qui s'intéressent comme moi aux méthodes et aux tâches de la diplomatie, j'aimerais présenter quelques réflexions sur les

réalités d'aujourd'hui fondées sur l'expérience que j'ai acquise en participant à la formulation de la politique canadienne en des temps, des lieux et des circonstances diverses.

Pour mieux comprendre les réalités contemporaines, il faut se reporter à quelques décennies passées. Jusqu'au début du siècle présent, la guerre était encore une option politique généralement acceptée par les Etats. Ce n'est qu'en 1928, en vertu du Pacte de Paris, que l'on a renoncé officiellement et solennellement à la guerre comme instrument de politique nationale. Plus tôt, le conflit armé restait en dernière analyse un moyen de résoudre les différends. On allait jusqu'à dire, vous le savez, que la guerre était "une continuation de la diplomatie par d'autres moyens". Maintenir l'équilibre des puissances, déclarer la guerre et faire la paix, contracter des alliances et des traités, participer aux cérémonies et aux formalités des relations entre souverains, tels étaient les objets de la diplomatie.

Si le rôle normal de la diplomatie était de poursuivre des objectifs nationaux, autant que possible sans recourir à la guerre, sa principale préoccupation n'était pas comme aujourd'hui de rechercher la paix et d'éliminer les causes de la guerre. Le fait que la collectivité internationale ait accepté cette tâche - l'élimination des causes profondes de la guerre - représente le passage à un autre versant dans le domaine des affaires mondiales. J'ai été moi-même témoin.

à Genève, avant 1939, de certains pas chancelants des nations à la recherche d'une diplomatie nouvelle.

Ces idées ont toutefois été inscrites dans le Pacte de la Société des Nations et elles occupent une place éminente dans la Charte des Nations Unies. La plupart des idées nouvelles de notre temps sont incorporées dans ce dernier document. Les objectifs déclarés de la Charte sont non seulement le maintien de la paix et de la sécurité, mais aussi le développement du bien-être humain, le progrès économique, l'autodétermination, les droits de l'homme et la dignité humaine. Tous ces éléments ont un rôle important à jouer pour l'avènement d'un ordre mondial stable et pacifique. Ils sont tous présentés au monde comme les objectifs par excellence de la diplomatie. La politique étrangère d'une nation doit maintenant tenir compte des activités internationales les plus variées, qui reflètent à leur tour de nombreux secteurs de l'activité nationale. Dans la seconde moitié du vingtième siècle, la diplomatie devra peut-être se préoccuper presque autant des questions de balance des paiements que de ce que nous avons encore tendance à appeler le problème de l'équilibre des forces.

Après ces remarques de portée générale ayant trait aux dimensions nouvelles des rapports internationaux, j'aimerais examiner avec vous quelques exemples de l'évolution des cadres dans lesquels nous devons travailler et des orientations politiques.

Il faut d'abord prendre en considération les dimensions mêmes de la collectivité mondiale des Etats souverains. Au

dix-neuvième siècle, l'Europe représentait sans une grande mesure la société des Etats. Il n'était pas difficile pour un pays d'être pleinement représenté à l'étranger; il suffisait d'environ une douzaine d'ambassadeurs. A l'époque de la Société des Nations, le "concert" comprenait environ soixante-dix Etats. Trente ans plus tard, il y avait près de 120 membres aux Nations Unies. De nouveaux Etats, parmi lesquels se trouvent de minuscules pays, sont admis à l'Organisation à chaque session de l'Assemblée générale.

Nous avons établi 65 missions diplomatiques permanentes auprès d'Etats souverains ou d'organisations comme les Nations Unies et l'OTAN. Bon nombre de ces missions sont également accréditées auprès d'autres Etats. Nous avons en outre un certain nombre de missions consulaires et autres. Nous avons enfin des représentants auprès des Commissions internationales de contrôle qui poursuivent leur tâche en Indochine.

Notre réseau de missions continue de s'étendre. Nous sommes en train d'ouvrir des missions en Ethiopie et au Sénégal, et d'ici un an environ se terminera une nouvelle phase d'expansion qui nous donnera alors treize missions réparties par toute l'Afrique.

Notre effort sur le plan diplomatique doit donc être à l'échelle du monde. En élargissant notre représentation à l'étranger nous tenons pleinement compte de la nature et de l'importance de nos intérêts à l'intérieur d'une association ou d'une région déterminée: le Commonwealth, les nations francophones, l'Europe occidentale par exemple. Nous tenons

compte aussi des intérêts canadiens - commerce, protection consulaire des citoyens, coopération économique - que ces missions défendent ou qu'elles coordonnent. Mais il y a également des facteurs plus généraux qui déterminent le sens de notre activité d'ensemble. Tels sont la nécessité de comprendre les événements dans diverses régions du monde, d'utiliser toutes les occasions qui se présentent pour faire connaître le Canada et faire valoir son point de vue et aussi, bien entendu, d'entretenir des rapports amicaux avec les chefs politiques.

Toute décision importante en matière de politique étrangère canadienne doit donc être prise en fonction de notre jugement sur l'ensemble de ces facteurs. Le ministère des Affaires extérieures à Ottawa, grâce à son activité à l'étranger est en mesure d'effectuer cette tâche. En tant que ministre chargé de ces questions, je puis vous assurer que l'expression "monde interdépendant" ou "diplomatie d'ensemble" n'est pas une simple figure de rhétorique. Les facteurs nationaux et étrangers, qui doivent peser dans la balance pour en arriver à une décision sont très complexes. Le Canada a une population relativement limitée, n'a jamais exercé une domination coloniale où que ce soit dans le monde et a pris en main sa propre politique extérieure seulement au cours du dernier quart de siècle. La conduite par le Canada d'activités diplomatiques d'une telle envergure porte un éloquent témoignage à la réalité des dimensions nouvelles de la vie internationale; ainsi qu'à notre

ferme désir d'adopter une ligne de conduite qui soit en harmonie avec les exigences du monde contemporain.

Les Nations Unies ont joué un rôle de catalyseur dans l'augmentation considérable du nombre d'Etats souverains. Cette prolifération constitue peut-être l'exemple le plus frappant du processus de changement pacifique dans l'histoire. De même que les nouveaux Etats se multiplient, les institutions internationales deviennent plus nombreuses. La collectivité mondiale donne maintenant un cadre institutionnel aux activités les plus variées. En 1965, le Canada a été officiellement représenté à 118 conférences qui variaient en importance depuis l'Assemblée générale des Nations Unies jusqu'à des réunions pour l'étude de problèmes plus simples et plus concrets comme "le thon des régions tropicales", "les problèmes relatifs au saumon rose" et "l'ours polaire".

Un ancien ambassadeur des Etats-Unis à Ottawa a fait observer dans un discours que les représentants de son gouvernement avaient voté 10,000 fois au cours des conférences internationales tenues en 1963. Nous n'avons pu trouver le temps de faire un calcul de ce genre à Ottawa, mais aucun chiffre ne saurait nous étonner.

Quelle est la raison de cette explosion du nombre des organisations et des conférences internationales? Elle résulte de l'évolution des valeurs qui caractérise notre époque et des réalisations de la science et de la technologie. Les activités des Nations Unies reflètent de plus en plus l'interdépendance du plan national et du plan international, et les effets de

cette action réciproque se font de plus en plus sentir chez les Etats membres. Les institutions spécialisées, de concert avec les Nations Unies, élaborent un "droit commun de l'humanité" par l'intermédiaire d'organismes qui s'occupent des problèmes économiques et sociaux les plus variés.

Il n'existe évidemment, dans l'ordre mondial actuel, aucun organisme qui puisse effectuer des changements dans les législations nationales. Néanmoins, les résolutions et conventions qui ont été adoptées par ces organismes servent souvent de normes de conduite et de guides pour une action internationale. La diversité des intérêts et des responsabilités au sein des organisations internationales est de plus en plus comparable à celle qui existe dans les parlements nationaux.

Parmi toutes les activités qui caractérisent notre époque dans le domaine des affaires internationales, l'aide considérable qu'on donne au développement économique et diverses autres formes d'aide économique ou technique qui visent à rétrécir l'écart entre pays riches et pays pauvres, occupent une place de premier plan. L'octroi d'une aide de ce genre est important non seulement pour la réalisation des objectifs universels d'un monde plus stable, prospère et pacifique, mais aussi pour celle des fins de la politique étrangère nationale.

Depuis que j'ai assumé il y a trois ans le portefeuille de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, peu d'événements ont présenté plus d'intérêt que notre participation croissante à la coopération sur le plan économique.

Un des faits saillants de la scène internationale a



été la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans le cadre de cette Conférence, les pays nantis sont appelés à participer à une évolution systématique des structures du commerce international, en fonction des besoins des pays insuffisamment développés. Ceux-ci s'efforcent d'ouvrir à leurs produits un plus large accès à nos marchés et souhaitent vivement aussi qu'on trouve, à l'échelle internationale, une solution au problème des importantes fluctuations que subissent les prix des produits de base dont dépendent les recettes d'exportation de plusieurs d'entre eux.

L'évolution des structures commerciales est l'un des aspects de la coopération économique; l'aide au développement en est un autre. Pour indiquer l'étendue des activités que nous étudions et définir l'orientation de notre politique actuelle, peut-être devrais-je examiner certaines des réalisations du Programme élargi d'aide élaboré en 1963. Vous vous souviendrez sans doute que le gouvernement avait alors manifesté son intention de faire d'importantes améliorations quantitatives et qualitatives, et ce, pendant une période de trois ans qui n'est pas encore terminée.

Depuis 1963, l'aide du Canada a plus que doublé. En outre, on en a assoupli les conditions générales en instaurant un nouveau programme de prêts de mise en valeur, au montant de 50 millions de dollars, à conditions aussi faciles que celles qu'offre n'importe quel pays donateur ou agence de prêts internationale. A tous les points de vue, le programme canadien

a atteint de nouveaux records en 1965. Les premières évaluations révèlent que le Canada a souscrit quelque 250 millions durant l'année financière en cours. Ce programme d'assistance a aussi connu une expansion géographique sensible. Ces trois dernières années, le nombre des pays recevant l'aide du Canada est passé de 43 à 65, par suite de la naissance de nouveaux Etats indépendants, particulièrement en Afrique francophone. Depuis 1963, les crédits affectés aux pays africains de langue française ont été multipliés par 25. Et, pour la première fois, le Canada a accordé son assistance au développement de l'Amérique latine, sur une base bilatérale, en souscrivant un prêt de développement de 20 millions qui sera consacré uniquement à cette partie du monde. Plus récemment, nous avons entrepris de nouvelles initiatives dans le domaine de l'aide à l'Asie du Sud et du Sud-Est, y compris une souscription initiale de 25 millions à la Banque asiatique de développement.

J'ai déjà fait état des programmes d'aide qui servent les objectifs de la politique extérieure du Canada. Nos programmes bien entendu, sont très étroitement liés à des intérêts politiques et culturels dans le Commonwealth et les pays francophones. Ils sont aussi étroitement liés à d'autres genres d'activités canadiennes et à l'expansion du nombre des missions du Canada. Ils ont de fait donné une nouvelle dimension à une grande partie des efforts que nous déployons pour élargir les intérêts du Canada et jouer un rôle valable au sein de la communauté internationale.

Il existe aussi d'autres domaines où les tendances

mondiales et les intérêts nationaux concourent à ouvrir dans ces régions de nouvelles aires d'activités pour les diplomates et les spécialistes. Je fais allusion aux relations culturelles et aux services d'information à l'étranger. Il est essentiel que les hommes favorisent la compréhension entre les nations par la culture, l'éducation et la science et par un libre échange de renseignements. Il est de l'intérêt de notre pays d'utiliser ces moyens de communication afin d'appuyer nos grands objectifs politiques.

Plusieurs organismes publics qui, dans le système canadien, se consacrent aux affaires culturelles et d'information à l'étranger, comme par exemple l'Office national du film, le Service international de Radio-Canada, la Galerie nationale et le Conseil des arts du Canada, oeuvrent tous à l'idée que d'autres pays se font de notre pays. Il est donc de l'intérêt du Canada que ces activités se rattachent d'une façon générale aux objectifs de sa politique extérieure. Pour atteindre ce but d'une façon ordonnée, on a créé un Comité interministériel de l'information canadienne à l'étranger. Vous serez d'accord, je crois, que les organismes que je viens de mentionner, de concert avec nos missions, ont accompli ces dernières années un bon et solide travail.

De plus, on a pris d'importantes mesures en vue de favoriser les relations culturelles et scolaires avec certains groupes de pays. Ce n'est que depuis quelques années que nous participons au programme du Commonwealth pour l'éducation. L'été dernier, des artistes canadiens se sont produits en

Grande-Bretagne, à titre de représentants officiels du Canada au Festival des arts du Commonwealth. En novembre, le Canada a conclu un accord culturel avec la France et nous espérons en conclure aussi avec la Belgique et la Suisse. Au cours de l'année fiscale courante, on a consacré un million de dollars à des échanges culturels avec la France, la Belgique et la Suisse. Pour ce qui est de l'avenir, nous espérons étendre nos programmes culturels à d'autres pays. De cette façon, le gouvernement fédéral favorisera des échanges profitables à toutes nos régions, échanges étroitement liés à l'ensemble de notre politique étrangère et parallèles aux échanges et aux relations que les gouvernements provinciaux et les organismes privés entretiennent avec d'autres pays dans ces domaines.

Permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur une autre aire d'activité diplomatique qui, selon moi, est de la plus grande importance. J'ai toujours cru fermement que les relations extérieures du Canada, tout comme les autres aspects fondamentaux de notre politique nationale, doivent exprimer le caractère bilingue et biculturel de notre pays. L'expansion constante de nos relations avec la France et le monde francophone aide à développer cette nouvelle dimension dans notre politique.

Je suis convaincu que cette expansion positive et constructive de nos relations extérieures sera très profitable à l'ensemble du Canada. En même temps, il est à prévoir qu'une telle expansion contribuera à la longue à renforcer la position de notre pays dans le monde, en ouvrant de nouvelles

voies à notre influence et, éventuellement, à notre commerce.

Qu'il suffise de rappeler la visite que le premier ministre et moi-même avons rendue au président de Gaulle et à ses ministres, en janvier 1964. Il n'est pas exagéré de dire, je crois que cette visite a ouvert une ère nouvelle dans nos relations avec la France. Point n'est besoin de revoir l'évolution des événements depuis cette date, car elle a déjà fait l'objet de différentes déclarations. Mais permettez-moi de souligner l'importance que j'attache au développement de ces relations bilatérales et d'énumérer certaines mesures encore plus récentes.

Des consultations économiques préliminaires avec la France se sont déroulées à Ottawa, les 18 et 19 novembre derniers, et il a été annoncé qu'une importante mission économique représentant le gouvernement et le monde des affaires canadiens se rendra en France dans les prochains mois. J'ai bon espoir que ceci aidera à créer un climat favorable à l'expansion de nos rapports commerciaux et financiers avec ce pays, qui ont été plutôt restreints jusqu'ici. En septembre dernier, nous étions heureux d'accueillir au Canada une délégation de parlementaires français et il est maintenant question qu'une délégation de membres de notre Parlement visite la France cette année. En septembre les représentants français ont profité de l'occasion pour établir des relations permanentes avec leurs collègues canadiens, relations qui, avec le temps, se transformeront peu à peu en des liens analogues à ceux qui nous unissent, depuis quelques années, à des parlementaires

Commonwealth ou des Etats-Unis. Et, bien sûr, j'ai déjà fait allusion aux relations culturelles avec la France.

J'ai souligné la variété de nos nouveaux contacts avec la France parce qu'il importe que nous ne pensions pas aux relations uniquement en fonction de la culture ou des affinités naturelles des Canadiens de langue française. Nous avons pris l'habitude de faire grand cas des relations étroites qui nous lient à la Grande-Bretagne, au Commonwealth et aux Etats-Unis, du fait qu'elles touchent plusieurs domaines et sont très profitables à l'ensemble du Canada. Je conçois nos relations avec la France de la même façon. La position de la France en Europe, en Afrique et dans plusieurs autres parties du monde, dans les domaines de la culture, de la technologie et du commerce, compte tenu de nos propres raisons exigeant le maintien de relations étroites avec l'un de nos pays d'origine nous incite à accorder une attention spéciale à nos relations avec cette nation.

En élargissant cette nouvelle dimension de notre politique, je crois que nous aidons à renforcer l'unité nationale dans notre pays. Nous développons par là notre volonté d'agir en tant que nation et nous ouvrons de nouvelles voies à notre diplomatie dans le monde.

J'ai parlé de notre volonté d'agir en tant que nation, je veux maintenant souligner quelques orientations politiques et quelques unes de nos préoccupations qui font foi de l'élargissement des horizons de notre diplomatie.

J'ai déjà devancé pour ainsi dire la première de ces observations en parlant de nos relations avec la France.

Le caractère bilingue et biculturel de notre pays doit se refléter non seulement dans nos relations avec la France, mais aussi avec le reste du monde.

En propageant le bilinguisme au sein de notre service diplomatique, dans notre mode de recrutement et dans la formation du personnel, de même que dans l'orientation et la portée de la politique étrangère, nous tâchons de mettre en valeur le caractère biculturel de notre société. Disons par exemple, en passant, - ce qui vous intéressera peut-être, - que tous nos accords internationaux officiels doivent être signés en français et en anglais, l'un et l'autre texte faisant également foi. Il en fut ainsi, bien entendu, lors de la signature de l'Accord culturel avec la France en novembre et de l'Accord relatif aux services aériens avec les Etats-Unis, il y a quelques semaines.

Nous avons aussi porté un intérêt particulier au caractère fédéral de notre pays en tant qu'il influe sur la politique étrangère. En raison des nouvelles activités, des tâches et des engagements de plus en plus considérables que nécessitent les affaires mondiales, il nous faut évaluer nos responsabilités premières.

Bien qu'il soit manifeste et reconnu que notre politique étrangère doit être indivisible, il faut que le gouvernement canadien soit prêt à prendre des initiatives et à agir rapidement selon les exigences qui se posent et les changements qui se produisent dans le pays en général et dans ses diverses parties. Je reviens pour terminer, Monsieur le

Président, au thème dont j'ai traité en commençant à savoir la recherche de la paix et de la sécurité. Les nouvelles institutions et les nouvelles méthodes ont-elles réduit le risque de guerre? Il nous faut admettre qu'au nombre des dimensions nouvelles dans les affaires mondiales, il y a celle de la puissance.

Un spécialiste de la puissance et de la croissance économique, M. Walt Rostow, qui a puisé une précieuse expérience au sein de la nation la plus puissante du monde, a fait ressortir l'étrange situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Je cite "Les politiques militaires et étrangères des grandes puissances se poursuivent aujourd'hui à deux échelons bien distincts à peine rattachés l'un à l'autre: le premier, c'est celui de la dissuasion mutuelle, du découragement mutuel au moyen d'armes de destruction massive; le deuxième, c'est l'échelon plus conciliant de la diplomatie, de la politique économique et des armes conventionnelles. Et c'est à cet échelon inférieur que se traitent les principales affaires mondiales."

Il a aussi signalé les dangers que suscitent "les intérêts des nations maintenant si étroitement liés et les moyens de communications si vastes et si rapides . . . Une expression ambiguë, une conférence de presse mal interprétée, une ligne de conduite qu'on nous prête à mauvais escient à cause d'une mesure que nous prenons, peuvent produire des réactions qui ressemblent beaucoup plus au jeu des politiques au sein d'une nation donnée qu'elles n'évoquent que les



discours officiels de la diplomatie classique." L'Interdépendance, on le voit, a ses dangers.

Je veux souligner par là qu'il est probable que jamais auparavant les diplomates, pour s'acquitter convenablement de leurs fonctions, n'ont eu à considérer aussi sérieusement les réalités de la puissance économique et militaire et des conflits d'intérêts nationaux et d'idéologies.

Leur travail doit refléter les tendances caractéristiques de notre siècle pour définir et supprimer les facteurs qui peuvent provoquer un conflit armé. Ils doivent poursuivre leurs efforts soutenus pour trouver des conditions qui permettraient de limiter ou d'abolir les armements. Le Canada a participé à toutes les conférences sur le désarmement depuis 1945. Nos connaissances dans le domaine nucléaire sont avancées et ces connaissances, nous les avons appliquées à des fins pacifiques. Nous avons collaboré à tous les efforts importants déployés par les Nations Unies pour maintenir la paix. Nous avons fait tout en notre pouvoir pour aider les Nations Unies à remplir, dans le domaine de la sécurité, le rôle que lui avaient assigné les auteurs de la Charte.

Le rôle actuel du diplomate, toutefois, devant les tâches que lui offrent les techniques, les aspirations économiques, la haine de la guerre et l'interdépendance à l'échelle mondiale, n'est peut-être pas très différent, dans sa réalité politique ultime, de ce qu'il fut à d'autres époques. Voici comment François de Callières, diplomate à l'emploi de Louis XIV, définissait - et ses termes rendent un son très

familier - les fins de la diplomatie.

"Pour bien connaître de quelle utilité peuvent être les négociations, il faut considérer que tous les Etats dont l'Europe est composée ont entre eux les liaisons et les commerces nécessaires, qui font qu'on peut les regarder comme des membres d'une même République et qu'il ne peut presque point arriver de changements considérables en quelqu'un de ses membres qui ne soit capable de troubler le repos de tous les autres. Les démêlés des moindres souverains jettent d'ordinaire de la division entre les principales puissances. . ."

Il semble bien que M. de Callières ne partageait pas notre conviction et notre espoir, à savoir que les conditions fondamentales peuvent changer. Mais il a fait des observations qui ont une valeur permanente, qu'il s'agisse des anciennes ou des nouvelles dimensions de la diplomatie.

"Ces liaisons et ces dépendances nécessaires qui se trouvent entre ces différents Etats obligent les souverains et ceux qui gouvernent, d'y entretenir sans cesse des négociateurs pour découvrir tout ce qui s'y passe et pour en être informés avec diligence et avec exactitude."

Lorsque à cela nous aurons ajouté la recherche vigoureuse du bien général et de la paix permanente dans les conseils du monde, nous aurons défini les armes diplomatiques que nous devons employer au service de l'humanité dans notre siècle.